

Envoi : 21/03/2017

Réception par le Préfet : 21/03/2017

Publication : 24/03/2017



Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

**POLITIQUE DE L'ATTRACTIVITE DES TERRITOIRES  
DU DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE  
DE L'URBANISME ET DE L'AMENAGEMENT**

**Présidence de :** M. Eric STRAUMANN

**PRESENTS :**

MM. ADRIAN, BECHT, BIHL, Mme BOHN, M. COUCHOT, Mmes DIETRICH, DREXLER, M. GRAPPE, Mme GROFF, M. HABIG, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN, KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHELLENBERGER, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

**EXCUSES AVEC PROCURATION :**

M. DELMOND donne procuration à M. STRAUMANN, Président du Conseil départemental.  
M. HAGENBACH donne procuration à Mme MEHLEN-VETTER.  
M. SCHITTLY donne procuration à Mme MILLION.

Le Conseil départemental,

VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil départemental,

VU le règlement financier départemental,

VU l'avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire et Economie en date du vendredi 7 octobre 2016,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide d'inscrire au titre du Budget Primitif 2017 :

❖ **pour la politique départementale en faveur de l'attractivité des territoires (Politique F02) :**

- en dépenses : en investissement, un montant de 2 192 346 € en crédits de paiement et, en fonctionnement, des crédits de paiement de 1 541 200 €
- en recettes : en investissement, une autorisation de programme de 933 287 € et une recette à hauteur de 319 365 €

❖ **pour la politique départementale en faveur du développement touristique (Politique F04) :**

- en dépenses : en investissement, un montant de 634 629 € en crédits de paiement et, en fonctionnement, des crédits de paiement de 2 144 108 €
- en recettes : en fonctionnement, une recette à hauteur de 150 000 €

❖ **pour la politique départementale en faveur de l'urbanisme et de l'aménagement (Politique F01) :**

- en dépenses : en investissement, une autorisation de programme de 288 000 € et un montant de 508 400 € en crédits de paiement et, en fonctionnement, des crédits de paiement de 1 542 600 €.

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN

Adopté à l'unanimité